

# REGLEMENT DES ETUDES

VU EN COMITE TECHNIQUE LE 1<sup>er</sup> AVRIL 2022

REGLEMENT DES ETUDES RENDU EXECUTOIRE PAR DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DU 09 MAI 2022

**MODIFIE et RENDU EXECUTOIRE PAR DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23  
OCTOBRE 2023**

## Table des matières

INFORMATIONS GENERALES .....	3
1.INTRODUCTION .....	3
2.REINSCRIPTIONS / INSCRIPTIONS.....	3
3.CADRE PEDAGOGIQUE : CYCLES, DISCIPLINES, ADMISSIONS, .....	3
LES CURSUS .....	5
1.MUSIQUE ET DANSE .....	5
2.MUSIQUE.....	5
3. DESCRIPTIF PEDAGOGIQUE .....	6
4.LES PRATIQUES COLLECTIVES : INSTRUMENTALES ET VOCALES EN ACCÈS LIBRE et CURSUS .....	7
5.DANSE.....	9
6.THEATRE .....	11
7.DANSE, MUSIQUE, THEATRE et GUITARE & HANDICAP.....	11
8. EVALUATIONS.....	12
TABLEAUX SYNTHÉTIQUES : .....	15
TABLEAUX SYNTHETIQUES : CURSUS MUSIQUE .....	15
TABLEAUX SYNTHETIQUES : CURSUS DANSE .....	16
TABLEAUX SYNTHETIQUES : THEATRE & HANDICAP.....	17

## INFORMATIONS GENERALES

### 1. INTRODUCTION

**L'École de Musique, Danse et Théâtre du Clunisois en lien avec le Schéma d'Orientation National de l'enseignement artistique, dispense un enseignement musical, chorégraphique et théâtral et assure des missions d'initiation, d'éducation et de diffusion artistique.** Elle offre deux types distincts de scolarité : le cursus diplômant en 1<sup>er</sup> cycle (complet) et en 2<sup>ème</sup> cycle (incomplet pour la Formation Musicale et la Danse) ainsi que des formules hors cursus non diplômantes (éveil, pratiques collectives, ateliers instrumentaux, parcours découverte, parcours personnalisés pour adultes etc.)

**Le présent document a pour fonction de décrire les enseignements proposés et la façon dont ils s'articulent et s'évaluent.** Il a été élaboré en concertation avec l'équipe enseignante en conseil pédagogique. Il est complété par un règlement intérieur. Le règlement des études sert de référence et s'impose à tous. Il peut être actualisé afin de mieux répondre à l'évolution des pratiques.

**Afin d'en faciliter la lecture, ce règlement ne contient que les informations communes à toutes les disciplines.** Certaines disciplines nécessitent des renseignements plus détaillés. Il est possible d'obtenir des renseignements sur simple demande au secrétariat.

### 2. REINSCRIPTIONS / INSCRIPTIONS

**Les réinscriptions sont possibles pour les anciens élèves du 15 mai au 15 juin. Passé ce délai, ils ne seront plus prioritaires.**

Un formulaire de réinscription, transmis par les enseignants aux élèves, doit être retourné au plus vite au secrétariat de l'École de Musique, Danse et Théâtre du Clunisois avec le règlement des droits d'inscription non remboursable.

**Les inscriptions sont possibles pour les nouveaux élèves du 15 juin au 15 juillet.**

**Une inscription ne vaut pas admission : les nouveaux élèves sont admis en fonction des places disponibles.** Il est recommandé de s'inscrire le plus tôt possible et de prendre contact avec le secrétariat. Si une personne souhaite avoir des renseignements (spécificités, les qualités requises, horaires...), le secrétariat se chargera de contacter l'enseignant.

Le règlement intérieur est téléchargeable sur le site internet de la Communauté de Communes du Clunisois. Les modalités d'admission et d'évaluation sont précisées dans les chapitres suivants ou dans le règlement intérieur.

### 3. CADRE PEDAGOGIQUE : CYCLES, DISCIPLINES, ADMISSIONS, EVALUATIONS

L'École de Musique, Danse et Théâtre du Clunisois est un lieu de vie musicale, chorégraphique et théâtrale où l'on vient apprendre, écouter, pratiquer, partager. **Son socle pédagogique conjugue l'exigence et le plaisir dans l'enseignement comme dans la diffusion.**

Il est aujourd'hui communément admis que les enseignements artistiques, sous toutes leurs formes, font partie de la formation de l'enfant. Au-delà du plaisir artistique, ils contribuent au développement d'aptitudes globales, augmentent les facultés d'attention, de mémorisation et d'écoute, l'estime de soi et la capacité à trouver sa place dans un groupe. Être élève à l'école c'est aussi développer toutes ces aptitudes.

#### a. LES POINTS FORTS

- **La pédagogie suit le rythme personnel de l'élève** tout en valorisant sa pratique dans des réalisations artistiques collectives, et ce, dès la première année d'apprentissage.
- **Un adulte, débutant ou non, peut aussi y trouver sa place.**
- **On peut intégrer l'EMDT de différentes manières :**
  - **Suivre le cursus,**
  - **S'inscrire dans des pratiques collectives uniquement,**

- Suivre à partir de 14 ans un parcours hors cursus (à partir du 2<sup>ème</sup> cycle) ou participer à des ateliers ou stages

#### b. LES CYCLES

Les études en cursus complet s'organisent en cycles diplômants possédant chacun sa cohérence et ses objectifs propres, tant dans les pratiques individuelles que collectives.

CYCLE	OBJECTIFS	DURÉE	DIPLÔME
1 <sup>er</sup> cycle (en lien avec le CRD de Mâcon pour certains instruments)	Son objectif est de développer la curiosité, construire la motivation, amorcer des savoir-faire et mettre en place des bases techniques saines.	3 à 5 ans	Attestation D'Études Musicales(AEM) ou Chorégraphique (AEC)
2 <sup>ème</sup> cycle (en lien avec le CRD de Mâcon pour certains instruments, la Formation Musicale et la Danse)	Il prolonge les acquis du 1er cycle en favorisant chez les élèves l'autonomie par l'acquisition de méthode de travail, favorisant le sens critique, la prise d'initiatives, à travers l'appropriation des savoirs.	3 à 5 ans	Brevet d'Études Musicales (BEM) ou Chorégraphique (BEC)
* En fonction de certaines disciplines, des cours et des épreuves de fin de cycle peuvent avoir lieu au Conservatoire à rayonnement départemental Mâconnais-Beaujolais Agglomération ou dans l'une des autres villes du Réseau Mâcon Beaujolais. Ce réseau comprend le CRD de Mâcon, les Ecoles de Musique Municipale de Charnay-Lès-Mâcon et Sancé ainsi que les écoles de Musique associatives de La Chapelle de Guinchay et du Val Lamartinien.			

L'inscription en cursus instrumental comprend des disciplines complémentaires obligatoires (Formation Musicale et pratiques collectives). L'accès à certaines formations optionnelles est soumis à conditions et fait l'objet d'une tarification supplémentaire (voir la grille des tarifs sur le site internet de l'école).

#### c. LES DISCIPLINES ENSEIGNÉES

##### - MUSIQUE

- **Cordes** : Violon, Violoncelle,
- **Vents** : Clarinette, Cor\*, Euphonium\*, Flûte traversière, Saxophone, Trombone\*, Trompette, Tuba\*
- **Instruments polyphoniques** : Accordéon, Guitare, Percussions, Piano
- **Chant** : cours individuels ou collectifs, ensemble Gospel, Chœurs d'enfants et d'adolescents, Chœur Polyphonique de femmes
- **Jazz** : Saxophone, Piano
- **Pratiques collectives** (voir liste p.8)
- **Formation et culture musicale** : Accompagnement au clavier ou guitare, Culture Musicale, Formation Musicale (FM)

##### - DANSE

- **Classique**
- **Jazz**
- **Contemporain**

##### - THEATRE

- **Initiation Adolescents**
- **Adultes**

\* Ces disciplines peuvent être accessible en partenariat avec le CRD de Mâcon

#### Le partenariat avec LE CONSERVATOIRE à RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL MACONNAIS-BEAUJOLAIS AGGLOMERATION :

Afin de favoriser la mise en réseau administrative et la circulation des élèves entre les écoles et d'offrir un plus large choix d'apprentissage sur des instruments qui ne sont pas enseignés à Cluny, une convention de partenariat est existante avec le Conservatoire. Une politique tarifaire est mise en place selon les modalités suivantes :

- Dans la limite des places disponibles de l'établissement d'accueil,
- Les frais de dossier dans les deux structures (assurances, gestion administrative ...),
- Les droits d'accès à l'enseignement versés à l'école dispensant le cours instrumental

- Les frais de dossier seuls versés à l'établissement qui accueille l'élève en pratique collective et/ou en Formation Musicale

#### **d.ADMISSIONS**

##### **Disciplines instrumentales**

- **Les élèves débutants** : les admissions se font en fonction des places disponibles (cf. le règlement intérieur).
- **Les élèves ayant déjà une pratique instrumentale** rencontreront préalablement l'enseignant en charge de sa discipline ainsi que le professeur de formation musicale afin de leur permettre d'être inscrits dans le niveau adapté (se renseigner au secrétariat).

#### **LES CURSUS**

##### **1.MUSIQUE ET DANSE**

###### **Le cycle d'initiation**

Il peut constituer une fin en soi, au titre de la découverte. L'Eveil repose avant tout sur une approche sensorielle et ludique de la musique et de la danse : jeux rythmiques, chansons, comptines et activités d'expression corporelle.

###### **Le parcours d'initiation**

Cette phase initiale vise à permettre à l'enfant de construire ses propres perceptions, de développer son vocabulaire musical et de faire connaissance avec différentes esthétiques musicales. Il s'agit de favoriser des approches globales et inventives tout en veillant à l'acquisition des premières bases d'une technique instrumentale et chorégraphique.

###### **A. EVEIL MUSIQUE ET DANSE**

L'éveil musical et chorégraphique, d'une durée de 1 à 2 ans, s'adresse aux enfants dès 4 ans (moyenne section de maternelle). Son but est de réveiller la sensibilité musicale et corporelle par le plaisir et les jeux. Il est axé sur des activités d'écoute, de chant, d'évolutions corporelles, de découverte d'instruments mélodiques et de percussions. Il peut constituer un tout, comme être une bonne préparation à un cursus instrumental ou chorégraphique.

###### **B. PARCOURS DECOUVERTE**

Pour les petits curieux que la musique ou la danse attire mais qui n'ont pas encore fait le choix d'une pratique artistique, il est possible de suivre le parcours à partir de 6 ans révolus.

La découverte se fait sur les 2 premiers trimestres des principales familles d'instruments. L'enfant choisit pour le troisième trimestre son instrument.

Un cours d'initiation de formation musicale est possible en parallèle, mais pas obligatoire.

La découverte de la danse sera proposée sous forme de 2 ateliers en fin d'année scolaire.

##### **2.MUSIQUE**

###### **A. INITIATION INSTRUMENTALE**

Possible dès 6 ans en accord avec l'équipe pédagogique afin de déterminer si l'enfant a la maturité et les qualités requises pour débiter à cet âge.

Un cours d'initiation de formation musicale est obligatoirement suivi en parallèle.

Cette phase dure jusqu'aux 7 ans de l'enfant. Le professeur décide si l'élève entre en 1er cycle ou reste une année supplémentaire en initiation instrumentale.

B. CURSUS INSTRUMENTAL : INSTRUMENT (OU CHANT) + FORMATION MUSICALE + PRATIQUE COLLECTIVE  
Conformément au Schéma National d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture, la scolarité de chaque élève s'articule autour de trois disciplines obligatoires tout au long de chaque cycle, validées par l'obtention d'Unités de Valeurs (UV).

- **La discipline dominante** : instrument ou chant
- **La formation musicale**
- **La pratique collective**

Pour limiter les déplacements, le chant choral des 2 premières années est inclus dans le cursus de formation musicale en tant que pratique collective.

Pour la 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> année, l'orchestre est inclus dans le cursus de formation musicale en tant que pratique collective.

**Participation aux manifestations publiques de l'établissement (auditions, concerts, spectacles) :**

Elle fait partie intégrante de la formation de l'élève. Les élèves sont tenus de participer à toutes les manifestations publiques de l'EMDT pour lesquelles leur participation a été requise. Les demandes de dispense doivent être écrites, motivées et parvenir à la direction et aux enseignants concernés dans des délais suffisants afin que celle-ci ne nuise pas au bon déroulement de la manifestation.

Rappel : La pédagogie de groupes et les projets collectifs sont fortement recommandés pour une pratique artistique autonome (cours collectifs, stages intensifs, week-ends de travail ...)

### 3. DESCRIPTIF PEDAGOGIQUE

#### A. INSTRUMENT OU CHANT

**Les cours d'instrument ou de chant** sont collectifs ou individuels et suivent la progression propre à chaque élève. Il est néanmoins privilégié d'organiser des cours de groupes afin de favoriser l'intérêt pédagogique que cela induit.

Sont notamment abordés : le travail de l'oreille, la fabrication du son, la posture propre à chaque instrument, la découverte d'une technique et d'un répertoire spécifiques, l'autonomie dans l'entraînement personnel, l'esprit critique ...

Des auditions ou des projets artistiques permettent aux instrumentistes dès la première année de se produire en public dans un cadre gratifiant.

#### B. FORMATION MUSICALE

Le cours de Formation Musicale permet de s'approprier le langage musical (écriture, grammaire, vocabulaire, écoute) Il est un soutien indispensable à la maîtrise instrumentale ou vocale et conduit à l'autonomie du musicien.

Afin d'avoir des groupes de tranche d'âge homogène, l'équipe pédagogique peut proposer un changement de niveau afin de s'adapter à des enfants scolarisés au collège qui débutent un instrument.

**Le second cycle de formation musicale** n'est pas organisé en intégralité à Cluny.

Une première année de 2<sup>ème</sup> cycle (bimensuel) est proposée pour la formation musicale à l'EMDT du Clunisois. Cependant, à l'issue de la fin du 1<sup>er</sup> cycle de Formation Musicale, il est aussi possible d'intégrer le 2<sup>ème</sup> cycle au Conservatoire à Rayonnement de Mâcon (à 25 mn) afin d'obtenir à la fin du 2<sup>ème</sup> cycle un Diplôme d'Études Musicales (BEM) de Formation Musicale.

#### C. PRATIQUES COLLECTIVES

Jouer dans un ensemble, un orchestre, chanter dans un chœur ou jouer en petit groupe sont autant d'occasions de faire de la musique. C'est une façon de valoriser le travail individuel, de trouver du plaisir dans un apprentissage exigeant, et de faire l'expérience de la scène. **Savoir jouer à plusieurs, cela s'apprend et correspond aux situations courantes que vivra un musicien tout au long de sa vie, qu'il soit amateur ou professionnel.**

Les objectifs pédagogiques sont de trois ordres :

- **Savoirs** : en abordant des répertoires et des esthétiques variés.
- **Savoir-faire spécifiques** : justesse collective, mise en place rythmique, expression etc.
- **Savoir-être** : expérience de la vie en groupe (écoute mutuelle, concentration, respect, ponctualité etc.).

**Les pratiques collectives proposées par l'école sont obligatoires sous des formes variées.**

**Elles font l'objet d'une validation pour l'obtention des diplômes au Conservatoire à Rayonnement Départemental de Mâcon.**

Certains ensembles organisent des journées, des **week-ends ou des stages de travail** : ils sont essentiels et contribuent à la qualité artistique des réalisations, à la cohésion du groupe et au plaisir de jouer ensemble.

#### D. PARCOURS DIFFERENCES

Il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre sa scolarité hors cursus **après avoir obtenu la fin du 1<sup>er</sup> cycle.**

Ces parcours s'adressent à des élèves, enfants ou adultes, n'ayant pas le temps ou la motivation suffisante pour suivre un cursus complet. Sous réserve de place, ils font l'objet d'un contrat moral entre la direction de l'établissement et les élèves, permettant une scolarité plus souple.

En cas d'absentéisme non justifié et/ou d'un manque d'engagement et de sérieux dans le travail ce contrat peut être rompu par la direction.

**Trois grands axes structurent ce parcours :**

- **Constitution d'un répertoire adapté, entretenu et toujours réactualisé.**
- **Pratique régulière de la musique d'ensemble**
- **Productions publiques régulières**

Deux formules sont possibles pour les cours instrumentaux :

1. Cours individuels : Se renseigner auprès du secrétariat pour la tarification.
2. Atelier instrumental en groupe (4 élèves minimum par heure) : Cette pédagogie de groupe proposée dans certaines classes est surtout destinée aux élèves adultes ne pouvant pas suivre les différents modules du cursus instrumental. Dans ce cours sont abordés différents aspects de la pratique musicale (répertoire, technique, écriture, improvisation). L'atelier est non diplômant.

Il peut concerner plusieurs profils : un adulte ou un adolescent inscrit à l'école, une personne ayant fait de la musique auparavant, un élève ayant fini ses deux cycles à l'école souhaitant continuer, une personne en situation de handicap qui ne peut pas suivre le cursus...

#### E. PARCOURS ADULTE

**L'école est accessible à tout adulte souhaitant reprendre ou débiter une pratique musicale en fonction des places disponibles.** Ce parcours est déterminé avec le professeur en fonction du projet présenté par la personne désirant s'inscrire (hebdomadaire ou bimensuel, atelier instrumental en groupe). Des passerelles sont possibles avec le cursus diplômant.

Les élèves adultes, en concertation avec leur enseignant, peuvent intégrer les cours de formation musicale (cf. planning). Il est complémentaire à leur apprentissage instrumental.

#### 4.LES PRATIQUES COLLECTIVES : INSTRUMENTALES ET VOCALES EN ACCÈS LIBRE et CURSUS

Les instrumentistes intègrent en 1<sup>er</sup> cycle les orchestres de l'école.

Les instrumentistes en 2<sup>ème</sup> cycle intègrent obligatoirement une pratique collective : soit l'orchestre d'Harmonie de Cluny, soit les cours de Musique de Chambre, soit les ateliers de Musique Actuelle Adolescent ou de Jazz sur proposition du professeur et de la direction.

Un élève ayant participé tout au long de son cursus à un ensemble, une chorale ou un orchestre valide l'U.V. nécessaire à l'obtention du Brevet de 2<sup>ème</sup> cycle.

#### A. ORCHESTRE 1<sup>er</sup> CYCLE (A ET B)

Ces ensembles sont proposés aux élèves instrumentistes à partir de la 3<sup>ème</sup> année. Ils découvrent le plaisir de jouer ensemble un répertoire varié. La pratique collective est obligatoire pour les élèves inscrits en parcours diplômant en cycle. L'accès est libre dans le cadre du parcours Adultes.

#### B. Orchestre d'Harmonie de Cluny (2<sup>ème</sup> Cycle) :

*« La mission première des établissements étant de former des amateurs, les établissements veilleront à favoriser les liens avec la pratique en amateur existant à l'intérieur ou à l'extérieur du conservatoire, afin qu'un grand nombre d'élèves poursuive leur pratique artistique au-delà des enseignements du conservatoire ».* (Extrait des enjeux spécifiques du Schéma national d'orientation pédagogique de la musique (SNOP) de 2008).

L'orchestre Harmonie de Cluny est un partenaire de l'école. Cet orchestre « accueille » les élèves de deuxième cycle de l'école ; il est sous la responsabilité d'un professeur de l'EMDT du Clunisois.

Les élèves instrumentistes de l'établissement sont invités à venir rejoindre les rangs de l'harmonie de Cluny dans le cadre d'une convention avec l'Harmonie et la Ville, qui **offre une réduction du tarif des cours pour les élèves membres.**

#### C. Ensemble de Guitares :

Il est proposé aux élèves guitaristes de l'école dès la 3<sup>ème</sup> année d'instrument. Suivant les niveaux des élèves participants il peut être dédoublé en 2 ensembles. La fréquence de répétitions est d'une heure par mois soit 10 séances.

#### D. Atelier MUSIQUE ACTUELLE (ADOLESCENTS) :

Cet ensemble de pratique collective accueille tous les musiciens adolescents de 2<sup>ème</sup> cycle et des élèves en pratique collective seule.

Tous les instruments sont les bienvenus. L'objectif est de jouer un répertoire varié et de pouvoir répondre à la demande des élèves en abordant des morceaux de leur choix.

#### E. Atelier Jazz (2<sup>ème</sup> Cycle) :

Cet enseignement sous forme d'atelier s'adresse à tous les instrumentistes, improvisateurs ou non, qui souhaitent aborder un répertoire de jazz aussi varié que possible. Les élèves suivant un cursus de musique classique sont également les bienvenus.

Un niveau minimum de lecture et de pratique musicale est nécessaire. Il comporte des cours d'harmonie, d'analyse, de pratique et d'improvisation au sein d'ateliers.

Ceux-ci font partie des pratiques collectives au choix. Il accueille également les adultes. Les ateliers jazz sont ponctués, chaque trimestre, par un concert.

#### F. Ensembles instrumentaux :

Parallèlement aux orchestres et formations proposés ci-dessus, il existe de nombreux ensembles au sein des classes instrumentales. Le fonctionnement peut être régulier, tout au long de l'année, ou ponctuel, en fonction des projets particuliers de chacun.

#### G. Ensembles VOCAUX :

La pratique du chant choral contribue à l'épanouissement des enfants et des adultes. Elle permet également aux élèves déjà inscrits à l'école de musique de poursuivre l'activité de chant choral initiée dans le cadre de la

formation musicale. Les chœurs sont aussi ouverts à des enfants comme des adultes qui souhaitent découvrir la musique sans avoir nécessairement recours à une pratique instrumentale.

Les enfants inscrits en formation complète bénéficient automatiquement de la chorale. De ce fait, les places sont limitées pour les enfants qui souhaitent faire uniquement de la chorale.

- Chorale (enfants)
- Ensemble Gospel (adolescents, adultes)
- Chœur Polyphonique de femmes (adultes)

#### H. MUSIQUE DE CHAMBRE :

La musique de chambre consiste à jouer en petits groupes non dirigés où chaque musicien est seul à jouer sa partie. La durée des cours est variable.

Le répertoire est vaste et les types de formations variés, permettant de mélanger les instruments. C'est une pratique motivante qui prépare à jouer en groupe de manière autonome.

Ce cours permet d'acquérir des méthodes de travail favorisant :

- L'écoute active (justesse, rythme ...)
- L'indépendance et l'autonomie face à la partition et au groupe
- L'engagement musical à plusieurs.
- La recherche d'une interprétation (en fonction de leur maturité, de leur niveau technique et de leur culture musicale)
- La rencontre en dehors de l'école de musique autour d'une pratique musicale collective.

La musique de chambre est favorisée dès la fin de premier cycle entre les différentes classes d'instruments. **Elle devient obligatoire pour les élèves de 2ème cycle qui ne pratiquent pas de discipline collective.**

La musique de chambre peut faire l'objet d'un parcours à part entière. Elle est aussi ouverte à des élèves non-inscrits en cursus instrumental.

Le cours de musique de chambre est gratuit pour les élèves inscrits en cursus instrumental.

Après validation par la direction, l'organisation de l'emploi du temps est modulable et proposée par l'enseignant en concertation avec les participants.

#### I. ACCOMPAGNEMENT

Des séances d'accompagnement en piano ou en guitare sont proposées aux élèves intéressés. Elles ne sont pas limitées uniquement à la seule préparation des auditions ou examens. Elles contribuent à la formation musicale des instrumentistes, leur permettent d'améliorer leurs capacités d'écoute. Elles sont réalisées soit par les élèves soit par l'enseignant.

### 5.DANSE

#### A. INITIATION DANSE (6 et 7 ans)

Basés sur un travail du corps, de relation à l'espace, de musicalité et d'écoute, ces ateliers sont des moments ludiques qui visent à développer le plaisir du mouvement chez les enfants, tout en leur permettant de prendre

conscience de leur corps et de développer leur imaginaire par le biais de jeux dansés. Instaurant ainsi un véritable accompagnement pédagogique créatif dans l'écoute de l'autre et de ses possibilités, les cours d'initiation sont des moments d'échanges et de plaisir autant que d'apprentissage.

#### B. CURSUS CHOREGRAPHIQUE : CLASSIQUE + CONTEMPORAIN ou JAZZ (complémentaire) (à partir de 8 ans)

Formation en danse classique et jazz ou contemporain (1er cycle et début de 2<sup>ème</sup> cycle) : les cours structurent le corps dans sa globalité et ses particularités (travail de pieds et de jambes, de bras et de mains, enroulé-déroulé et torsion du dos ...).

Ils permettent aux élèves de prendre conscience du poids du corps.

Chaque élève cherche à développer ses qualités rythmiques et musicales (accent, pulsation, tempo avec contraste de vitesse et de dynamique, rebond et suspension).

Les danseurs explorent la notion d'espace (déplacements dans l'espace et au sol, croix tri-dimensionnelle...). Les cours et ateliers visent à développer la technique et les fondamentaux de la danse classique et jazz ou contemporaine.

Le travail sur les différentes qualités de mouvement sera proposé, pour une mise en état de danse. Des variations classiques ou jazz ou contemporaines rythmeront les cours afin que chacun devienne danseur à son tour.

#### C. PARCOURS DIFFERENCIES / PARCOURS ADULTE

Pour les jeunes dès 15 ans et les adultes, les cours de danse hors cursus sont accessibles en danse classique, contemporaine ou jazz.

Les adultes peuvent intégrer le cours de danse de deuxième cycle en classique, après avis de l'enseignante. Les élèves ayant obtenu leur certificat de fin de premier cycle peuvent participer aux ateliers proposés par une compagnie en danse contemporaine ou jazz.

La technique et les ateliers sont des matériaux de base pour entrer dans la danse, instaurant ainsi un véritable accompagnement pédagogique créatif dans l'écoute de soi, de l'autre et de ses possibilités. Développer sa propre gestuelle, sa façon de bouger et d'évoluer dans l'espace, travailler sur les notions de temps, de poids, de rythme, en solo, duo ou trio par le biais de jeux individuels et collectifs, autant de découvertes pour entrer dans une danse vivante, claire et humaine. Le travail se répartit entre un temps d'échauffement, assouplissement, renforcement musculaire, apprentissage technique, variation chorégraphique et un temps d'improvisation et de composition avec des restitutions pour le plaisir.

#### Informations complémentaires :

- Une tenue précise est exigée pour chaque discipline (collant, chaussons, justaucorps et académique) dont les références sont fournies par les enseignants,
- Les cheveux sont obligatoirement attachés selon la discipline (chignon pour la danse classique, les mèches étant retenues par des pinces plates etc. ...),
- Les élèves se présentent ¼ heure avant l'heure du cours, pour être en tenue dans la salle de danse à l'heure du cours
- Chaque élève doit fournir obligatoirement un certificat médical attestant qu'aucune contre-indication médicale ne s'oppose à la pratique de la danse,
- La pratique de deux disciplines chorégraphiques est obligatoire à partir de 8 ans, sauf « parcours personnalisé » à partir de 14 ans

- Tous les élèves danseurs à partir de la fin de 1er cycle suivent également les ateliers complémentaires organisés en lien avec des artistes, le département, etc. ...

## 6.THEATRE

### A. L'organisation des cours

Ces ateliers théâtre hebdomadaires développent l'aptitude et le goût à la création collective et individuelle ; elles apprennent à l'élève l'autonomie, l'altérité, la gestion des diverses formes d'intelligence et de sensibilité émotionnelle.

Ils favorisent une expérience de communication nouvelle. L'objectif est donner aux public concernés (ados et adultes) et protagonistes en situation de handicap des outils d'expressions de l'art dramatique : accorder une place centrale aux corps, apprendre à gérer l'espace : celui des autres, celui de l'autre, le sien. Découvrir la notion de contact et tout ce qui s'expérimente avant même l'approche du texte au sein du groupe. Respiration, relaxation, improvisation et imagination. Leur apprendre les mots du théâtre, à les entendre réellement, à ne pas seulement les écouter, mais à trouver leur sens et valeur. Des séances ludiques et pédagogiques seront agencées autour du texte théâtral, de l'improvisation, du conte, de la musique et la poésie (Printemps Des Poètes).

Les cours de théâtre s'organisent en 3 ateliers et sont accessibles à des élèves à partir du collège ou des adultes.

### B. THÉÂTRE ET HANDICAP

Partant de l'individu concerné (de sa dynamique, de son corps, de sa personnalité, de ses comportements, de ses représentations, de ses relations sociales ...) l'objectif sera de l'incliner, pas à pas, vers une ouverture de sensibilité, en cadrant et en structurant son potentiel créatif. L'enjeu sera d'emmener l'élève à bousculer ses références quotidiennes. Cette quête conditionne une reconnaissance du plaisir de se découvrir tel qu'il ne se l'imaginait même pas. La position artistique de l'enseignant théâtre oscillera donc entre l'empathie (être avec l'élève en situation de handicap dans une relation dynamique) et l'objectivation, analysant, appréciant de l'extérieur la réalisation de chacun et du groupe. Ces ateliers sont des ateliers inclusifs, au sein desquels élèves en situation de handicap et élèves « valides » interagissent et travail à une œuvre commune.

### C. APPROCHES PÉDAGOGIQUES

Pour l'ensemble des classes (ados et adultes), il sera nécessaire de fréquenter des lieux de création, faire des "Bords de scène " après être allé au théâtre au moins deux fois dans l'année et d'axer cette démarche de manière pédagogique en préparant les élèves avant la sortie au théâtre et de discuter de la pièce après le spectacle. Des Master class (chant, danse) durant le parcours des classes théâtre seront proposées de manière à aborder largement tout ce qui concourt au jeu du comédien.

### D. PARCOURS ARTISTIQUE

Les élèves de l'ensemble des classes participent à des mises en pratique lors d'événements ponctuels et lors d'une représentation finale ; Ces représentations apportent aux élèves de multiples connaissances : elles fixent les apprentissages et aident à trouver sa propre nature d'artiste dramatique.

## 7.DANSE, MUSIQUE, THEATRE : POUR ALLER PLUS LOIN

### A. STAGES, ATELIERS PONCTUELS et MASTER CLASS

Des ateliers ou des stages ponctuels ouverts aux élèves extérieurs et non annuellement inscrits sont organisés par l'école en fonction de ses partenariats et de ses orientations pédagogiques.

Les ateliers et stages de l'école sont ouverts à tous. Toutefois, les élèves annuellement inscrits peuvent être prioritaires sur certaines actions.

Les séances peuvent être hebdomadaires ou programmées sous forme de stages, planifiées sur plusieurs journées consécutives (week-end, par exemple). Chaque enseignant ou intervenant est libre dans l'organisation de son atelier, en fonction des projets ou des objectifs artistiques et pédagogiques.

Le droit d'inscription et les frais pédagogiques sont fixés par le conseil communautaire (voir grille tarifaire).

#### B. CULTURE MUSICALE

Cours mensuel d'une heure et demi en soirée, ouvert aux adolescents et adultes musiciens ou simplement mélomanes sans connaissance particulière, il propose de développer l'écoute d'une œuvre à la manière d'un conférencier qui analyse un tableau dans un musée et permet d'en saisir les clés d'élaboration.

En lien avec la saison musicale locale ou proche il invite les participants à mieux profiter du concert.

#### C. DIRECTION D'ORCHESTRE

Les stages de **direction d'orchestre** s'adressent à toute personne débutante ou non dans la discipline, ayant la charge d'un ensemble ou le projet d'en diriger un, et possédant une bonne formation musicale. Il peut venir apporter un complément de formation ou constituer une formation de chef.

Le lien entre **le geste et le son** est au cœur de l'enseignement. Il s'agit d'acquérir et de développer des outils spécifiques, la technique de direction, mais aussi de découvrir, d'analyser et d'interpréter des répertoires variés.

Les cours sont collectifs. Les stages sont proposés avec des publics très variés (jeunes, adultes débutants ou chefs d'orchestres confirmés).

Une attestation de stage pourra être délivrée sur demande à l'école.

Les modalités d'inscription sont précisées sur la plaquette disponible au secrétariat ou sur le site internet de l'école.

#### D. GUITARE & HANDICAP

L'École de Musique, Danse et Théâtre du Clunisois, propose pour les personnes en situation de handicap l'accès à 2 ateliers collectifs de ¾ heures en guitare (3 ou 4 personnes maximum) à Joncy et à Cluny.

Avec des professeurs de musique qualifiés et accompagnants, un travail est mené à la fois sur le son, la musique, les bruits, le corps, la relation entre le geste et les sons. Il s'agira également de travail rythmique, de découverte de sonorités, de manipulation d'instruments, d'exploration sonore, d'apprentissage de morceaux ...

Les séances se dérouleront pour permettre sur le long terme d'aboutir à des ateliers avec un public mixte, l'inclusion étant l'objectif final de ces ateliers.

### 8. ÉVALUATIONS

Qu'elle soit continue ou sous forme d'examens de fin de cycle, l'évaluation à l'EMDT est formative. Il s'agit de permettre à l'élève de se situer en mesurant ses progrès et en ayant conscience des objectifs à venir.

#### Évaluation à l'intérieur des cycles :

- Étudiants et parents **reçoivent deux fois par an un bulletin par discipline** récapitulant le contrôle continu.
- Afin d'organiser au mieux **les différents niveaux de formation musicale**, l'Ecole de Musique, Danse et Théâtre du Clunisois propose un horaire à chaque enfant (jour et heure).
  - Les listes sont créées par les enseignants en prenant en compte plusieurs paramètres : niveau / âge / année d'instrument....
  - Les horaires sont communiqués début septembre pour les groupes de débutants et mi-juillet pour les autres niveaux.
  - Pour toute demande de changement de groupe, une demande des parents devra se faire par écrit à la direction de l'école. Celle-ci devra être faite avant la date notée sur le planning des horaires de formation musicale situé sur le site internet de l'école.
  - Elle sera ensuite validée ou non par la direction en concertation avec les enseignants concernés.
  - **En Formation Musicale**, le passage d'un cours à l'autre est soumis au contrôle continu.
- **Pour les disciplines instrumentales**, la progression à l'intérieur des cycles se fait sans redoublement. **Ce sont les acquis instrumentaux qui prévalent sur le nombre d'années.**

#### Évaluations de fin de cycle :

- **Le calendrier des évaluations de fin de cycle est imposé à tous.** En cas d'impossibilité pour l'élève de se présenter à l'évaluation de fin de cycle (cas de force majeure dûment motivé) il n'est pas possible d'organiser une évaluation de rattrapage.
- **Les conditions pour se présenter aux évaluations de fin de cycle :**
  - L'élève doit avoir suivi toute l'année les cours régulièrement et s'être acquitté de ses factures.
  - L'élève est amené à se présenter à l'évaluation sur avis de ses professeurs : l'élève doit avoir acquis les bases nécessaires à la réussite de cette épreuve.
- **Les modalités d'examens (programme, délais de préparation, répétitions etc.) sont précisées à l'élève par son professeur.** Le cadre général de ces évaluations est :

#### **PROGRAMME : MUSIQUE**

- **1er cycle :**

- UV formation musicale :

- Un chant travaillé au cours de l'année ;
  - Une lecture rythmique ;
  - Une lecture de notes
  - Autres épreuves décidées en conseil pédagogique.

- UV formation instrumentale :

- Une pièce imposée en temps limité (6 semaines) avec accompagnement de piano.
  - Une pièce au choix travaillée dans l'année.

- **2ème cycle**

- Une composition ou un morceau de musique de chambre avec d'autres musiciens.
  - Une pièce imposée en temps limité (6 semaines) avec accompagnement de piano.
  - Une pièce au choix travaillée dans l'année.

#### **DANSE**

- **1er cycle :**

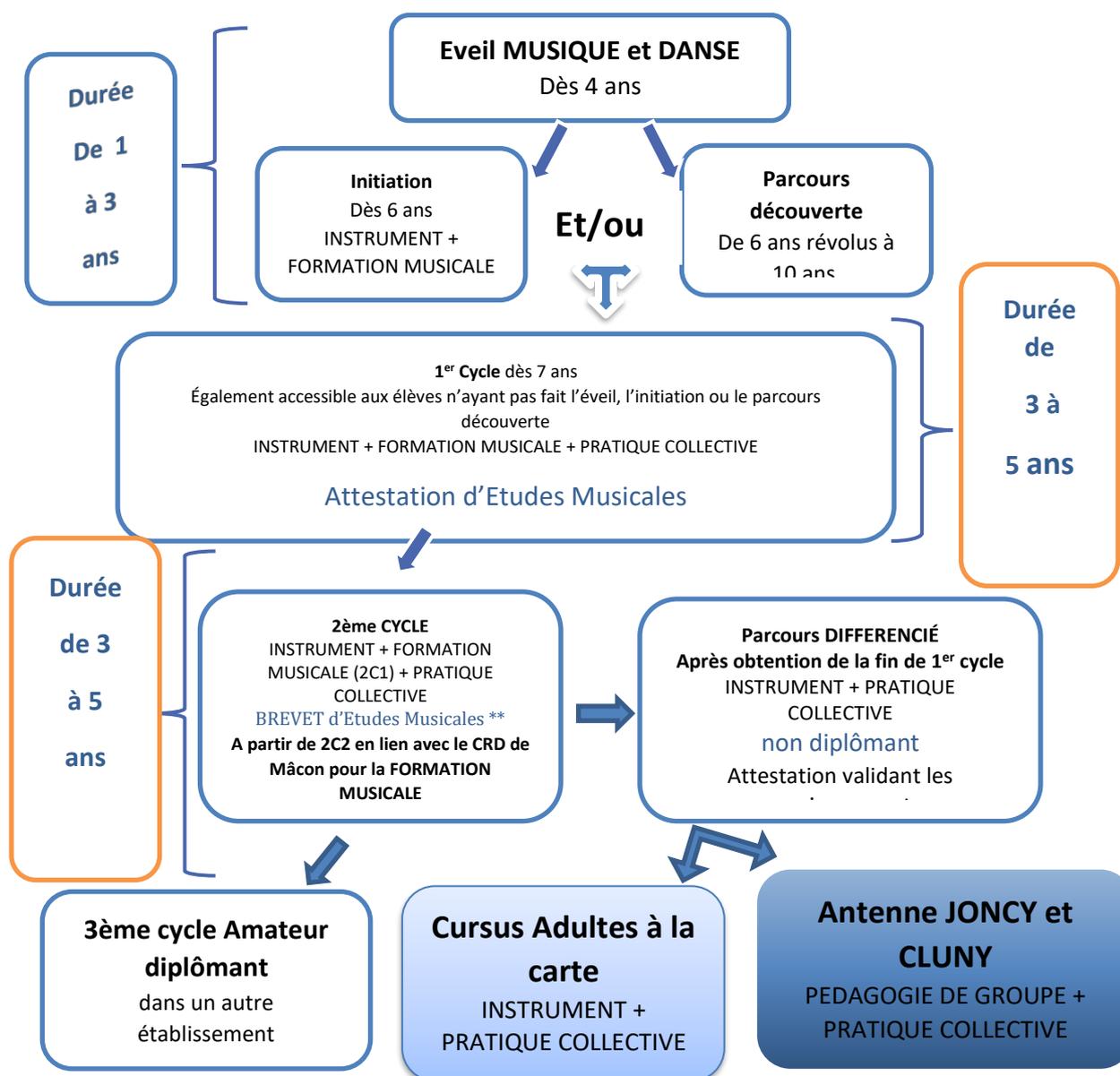
- Variation libre
  - Variation imposée par le ministère de la Culture dans les disciplines enseignées.
  - Questions diverses.

- **2ème cycle : autre établissement**

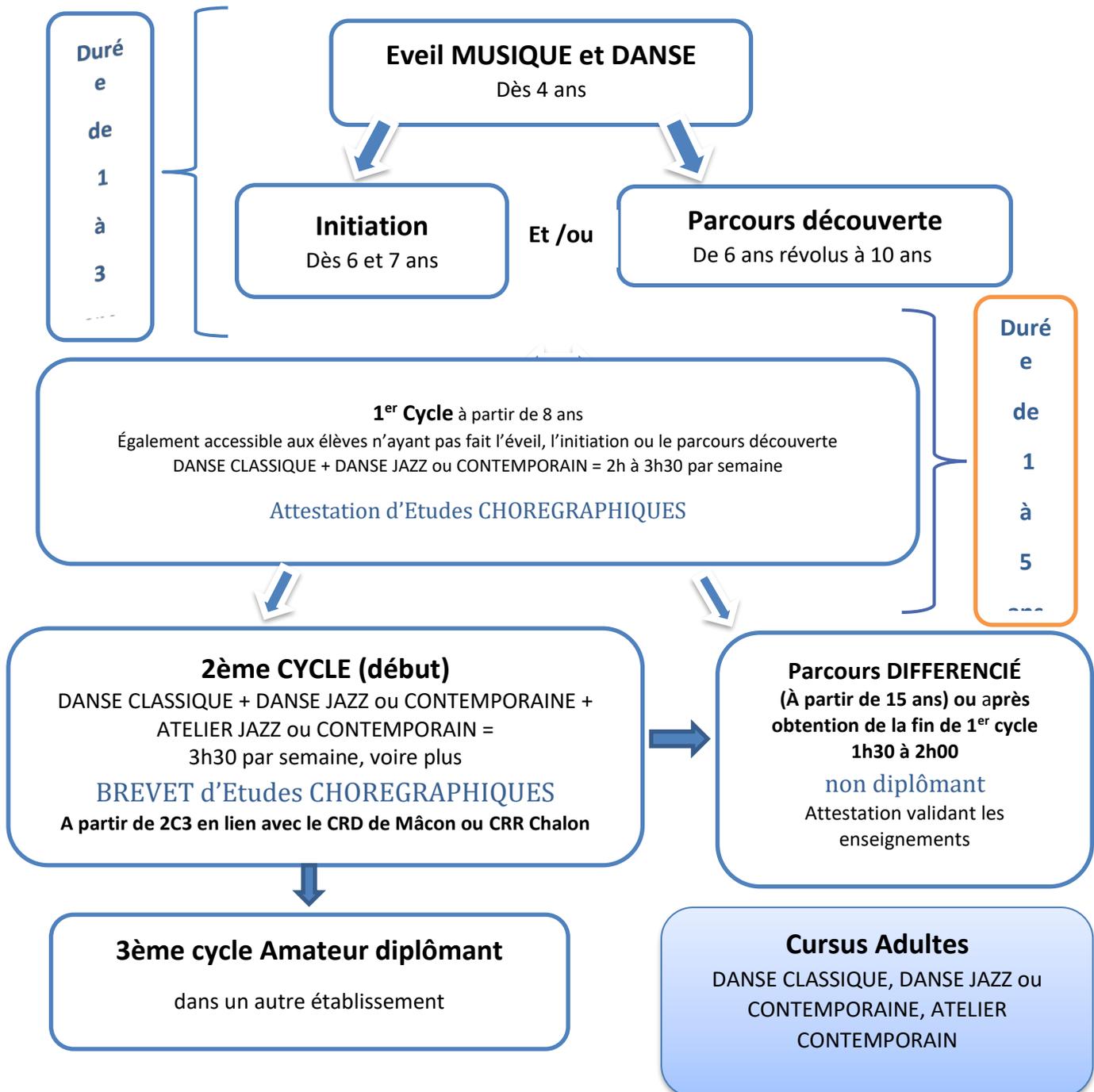
**JURY :**

- Ces évaluations se font devant un jury composé d'au moins deux personnes dont le Directeur de l'EMDT du Clunisois ou un représentant et 1 ou 2 spécialistes de la discipline pour la fin de 2<sup>ème</sup> cycle. Ces spécialistes sont des musiciens ou danseurs extérieurs à l'établissement. Le Directeur peut y associer des professionnels du monde de la musique ou de la danse.
  - Les jurys des évaluations de fin de 1<sup>er</sup> cycle de formation musicale et instrumentale peuvent être exclusivement composés de professeurs de l'établissement (ou de MBA) et ne pas être présidés par le directeur.
  - Lors de l'évaluation, le jury peut consulter le dossier de l'élève et solliciter l'avis du professeur de l'élève concerné.
  - Les décisions du jury sont souveraines et ne sauraient être influencées de quelque manière que ce soit.
- 
- Les examens sont ouverts au public (enregistrements audios et vidéos non autorisés),
  - Les résultats sont communiqués à l'issue de l'évaluation et, dans un souci de formation, les élèves sont invités à profiter des remarques et conseils des membres du jury,
  - Lorsqu'un élève est dans sa dernière année de 1<sup>er</sup> cycle et que le jury estime qu'il n'a pas le niveau pour aller dans le cycle supérieur, celui-ci peut être encouragé à poursuivre son apprentissage en parcours différencié,
  - Les résultats des évaluations et examens sont transmis par mail aux familles dans les meilleurs délais.

TABLEAUX SYNTHETIQUES : CURSUS MUSIQUE



TABLEAUX SYNTHETIQUES : CURSUS DANSE



TABLEAUX SYNTHETIQUES : THEATRE

